

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 juin 2024

### L'Anses et l'OFB signent un partenariat au service de la santé du vivant et des milieux

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'Office français de la biodiversité (OFB) engagent un partenariat pour renforcer leurs collaborations et partager leurs compétences respectives sur la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes, dans une approche « One Health – une seule santé » et dans le contexte du changement climatique.

Benoit Vallet, directeur général de l'Anses et Olivier Thibault, directeur général de l'OFB, ont signé lundi 17 juin une convention qui pose les bases d'un partenariat de collaboration. Parmi les thèmes de travail couverts par cette convention, la santé animale, avec le suivi et l'étude de maladies pouvant être transmises entre la faune sauvage, les animaux d'élevage et/ou l'être humain, comme le programme actuel de vaccination des blaireaux contre la tuberculose bovine, ou la qualité sanitaire et environnementale de l'eau. Les deux organismes mettront leurs ressources en commun pour évaluer l'effet des substances chimiques sur la flore, la faune et la qualité des sols, comme ce fut le cas pour la saisine conjointe sur l'impact des substances chimiques sur les récifs coralliens publiée en septembre 2023.

Le partenariat est prévu pour une durée de cinq ans. Les formes de collaborations envisagées sont nombreuses : réponse conjointe à des demandes d'expertises, financement et réalisation de projets de recherche, mise au point de méthodologies de surveillance, etc. Le partenariat pourra aussi se traduire par la mutualisation de données, la gestion et le partage d'infrastructures et de

ressources numériques ou encore l'organisation conjointe de manifestations scientifiques et de formations.

### Des collaborations actuelles et à venir

Cette signature vient ainsi accroître la coopération entre l'Anses et l'OFB, qui participent déjà ensemble à plusieurs initiatives telles que la plateforme nationale d'Épidémiosurveillance en santé animale (ESA) ou le Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (PARC). Les deux organisations assurent aussi le co-pilotage du conseil scientifique et technique du plan Ecophyto.

Le nouveau partenariat favorisera également les collaborations sur des thématiques d'intérêt commun sur lesquelles les deux institutions ne travaillent pas encore ensemble, comme la lutte antivectorielle ou l'implication des sciences humaines et sociales, toujours dans la perspective de prendre mieux en considération la santé des êtres vivants et des écosystèmes dans leur globalité.

### Contacts presse

#### ANSES

01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20  
[presse@anses.fr](mailto:presse@anses.fr)

#### OFB

Florence Barreto / 06 98 61 74 85  
Fabienne Di Cesare / 06 59 68 43 08  
[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)  
[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)

**L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)** apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

[www.anses.fr/fr](http://www.anses.fr/fr)

**L'Office français de la biodiversité (OFB)**

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

[www.ofb.gouv.fr/](http://www.ofb.gouv.fr/)